

Communiqué de presse

bpost invite ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

Le Conseil d'Administration de bpost SA (la « Société ») invite les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mercredi 10 mai 2023 à 10h** (heure belge) au BluePoint Brussels Conference & Business Centre, Bd. A. Reyers 80, 1030 Bruxelles (Belgique).

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://bpostgroup.com/investors/governance/shareholders-meetings>):

- l'avis de convocation ainsi que l'agenda de l'Assemblée ;
- le formulaire de procuration ;
- le formulaire de vote par correspondance ;
- les documents mis à disposition des actionnaires concernant les points à l'agenda de l'Assemblée.

Un plan d'accès au lieu de l'Assemblée est disponible sur le site internet de la Société. Les personnes participant à l'Assemblée sont invitées à se présenter à partir de **9h (heure belge)** en vue de remplir les formalités d'enregistrement.

Les actionnaires peuvent également choisir (i) de participer à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique mis à la disposition par la société: la plateforme Lumi, accessible via www.lumiconnect.com ou (ii) de voter à l'avance par procuration ou par correspondance.

Pour plus d'informations sur l'organisation de la réunion numérique, veuillez vous référer aux dispositions pratiques ci-dessous, aux informations disponibles sur www.lumiconnect.com, ainsi qu'à toute information complémentaire que la Société pourrait fournir à cet égard sur son site internet (<https://bpostgroup.com/investors/governance/shareholders-meetings>).

Les actionnaires ne pourront participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qu'avec le nombre d'actions qu'ils détenaient à la **Date d'Enregistrement**, *i.e.* le **26 avril 2023** à 24h00 (minuit - heure belge), et pour lequel ils ont indiqué leur intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sans qu'il ne soit tenu compte du nombre d'actions qu'ils détiennent le jour même de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires doivent faire connaître leur intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire au plus tard le **4 mai 2023**.

Toute question relative à cette Assemblée Générale Ordinaire peut être envoyée à GeneralMeeting@bpost.be.

Si et dès qu'il y aura lieu de le faire, d'autres communications seront faites au marché et publiées sur le site internet de bpost (<https://bpostgroup.com/investors/governance/shareholders-meetings>).

Les journalistes seront informés en temps utiles des options possibles pour suivre l'Assemblée Générale Ordinaire. N'hésitez pas à manifester votre intérêt dès à présent en envoyant un e-mail à servicepresse@bpost.be.

Pour plus d'informations:

Antoine Lebecq T. +32 2 276 2985 (IR)

bpostgroup.com/investors

investor.relations@bpost.be

Laura Cerrada Crespo T. +32 470 90 61 53 (Media)

laura.cerradacrespo@bpost.be